



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2022-214

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
CATÉGORIES A, B ET C -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT
- Modification

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.261-2 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 1989 portant création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville de Niort et à son Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C ;

ARRÊTE

Art. 1 – Composition de la C.A.P. – catégorie A

Art. 1.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de catégorie A :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
David MICHAUT	Jeanine BARBOTIN
Gérard LEFÈVRE	Elmano MARTINS
Sophie BOUITRIT	Philippe TERRASSIN

Art. 102 – Président de la C.A.P. – catégorie A

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 2 – Composition de la C.A.P. – catégorie B

Art. 2.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort de du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de catégorie B :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Marie-Paule MILLASSEAU	Dominique SIX
Nicolas VIDEAU	Lydia ZANATTA
Christelle CHASSAGNE	Valérie VOLLAND

Art. 2.2 – Président de la C.A.P. – catégorie B

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 3 – Composition de la C.A.P. – catégorie C

Art. 3.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administratives Paritaire pour les fonctionnaires de catégorie C :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Yvonne VACKER	Romain DUPEYROU
Lucien-Jean LAHOUSSE	Guillaume JUIN
David MICHAUT	Éric PERSAIS
Karl BRETEAU	Sophie BOUTRIT
Marie-Paule MILLASSEAU	Sékolène BARDET
Florence VILLES	François GUYON

Art. 3.2 – Président de la C.A.P. – catégorie C

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 4 – Les présentes désignations prennent effet dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. L'arrêté en date du 24 juillet 2020 est abrogé à la même date.

Art. 5 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 09/01/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ